



srurnmoo-siv/it.2891n1nq.www\|:2qtrf|

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, la séance du conseil municipal s'est déroulée vendredi 5 juin en salle des Cérémonies. Elle débute à 19h30.

Présents : Aumare BELMOKH, Laurence BAUDOUIN, Brigitte COMINOTTO, Michel de RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Françoise DUFOUR, Stéphane HAMACHA, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Pascal MINY.

Absent(s), Représenté(s) ou Excusé(s) : Pascal MINY a donné pouvoir à Martine MARSEILLE.

M. Pierre DOUSSOT est désigné secrétaire de la séance. Mme Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire adjointe en cas d'éventuelle indisponibilité du secrétaire de séance.

A- INTRODUCTION :

1)° Présentation du projet « ateliers fruitiers » par Sylvain Cappoen

M. Cappoen présente aux élus le projet « Ateliers fruitiers » né du constat de la méconnaissance du patrimoine fruitier (variétés, savoir-faire, etc.) avec pour objectif la création d'une application dédiée et l'animation de réseau autour de cette thématique.

M. Cappoen interroge les élus sur leur intérêt quant au projet afin de poursuivre la phase de structuration qui pourrait bénéficier d'un financement Leader.

L'assemblée émet un avis positif de principe quant au projet.

2)° Compte-rendu du 7 mai 2026

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 7 mai 2026.

M. Pascal MINY interpelle les élus quant à la délibération n°2026-44 relative à l'exploitation du snack et de l'épicerie du camping La Nautic. Il précise que le Conseil souhaite en 1^{er} lieu conforter la légalité de cette gestion avant de se prononcer

L'approbation du compte-rendu du procès-verbal du 7 mai 2026 est reportée.

B- ORDRE DU JOUR :

1)° Désignation des délégués pour les élections sénatoriales suite au décret n°2026-301 du 21 avril 2026

Suite à la promulgation du décret susvisé, les collectivités doivent désigner leur délégués titulaire et suppléants pour prendre part aux élections sénatoriales.

Sont candidats et désignés :

- Délégué titulaire pour la Commune de Prunieres : Jean-Luc VERRIER.
- Délégués suppléants : Pierre DOUSSOT, Elisabeth MEYNET, Stéphane HAMACHA.

2)° Budget de l'eau : approbation du Compte financier unique 2025

M. Pierre DOUSSOT rappelle que le compte financier unique est un nouveau document budgétaire qui remplace l'ancien compte administratif (résultats de l'année) et le compte de gestion (concordance entre les écritures comptables de la commune et du trésorier). Le CFU est mis en place depuis 2025 pour les 2 budgets de la Commune : budget de l'eau et budget principal. Il doit impérativement être voté avant le 30 juin qui suit l'année qui le concerne. Usuellement, la Commune présente et vote, les réalisés de l'année N-1 avant le vote du budget (qui lui doit légalement être voté au plus tard le 15 avril) mais du fait des élections municipales et du temps d'installation du nouveau conseil, afin de ne pas retarder l'exécution des projets, le vote du budget a précédé celui des comptes financiers qui sont présentés ce jour.

Suite à la présentation de M. Pierre DOUSSOT, le compte financier unique 2025 du budget de l'eau fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES			
<i>Rappel Prévisions budgétaires</i>	385 470,97 €	58 171,00 €	443 641,97 €
RECETTES REALISEES	373 589,57 €	64 855,43 €	438 445,00 €
Restes à réaliser			0,00 €
DEPENSES			
<i>Rappel Prévisions budgétaires</i>	256 172,15 €	123 776,10 €	379 948,25 €
DEPENSES REALISEES	121 277,14 €	55 802,39 €	177 079,53 €
Restes à réaliser	2 500,00 €		2 500,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	252 312,43 €	9 053,04 €	261 365,47 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Le compte financier unique 2025 du budget de l'eau est approuvé à l'unanimité.

3°) Budget de l'eau : affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte financier unique 2025 du budget de l'eau, il est obligatoire d'affecter définitivement les résultats de l'année 2025 et antérieurs sur l'exercice 2026 qui se traduisent par :

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement en 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser	
					Dépenses 2 500,00 €	Recettes 0,00 €
Inv.	-129 298,82 €		252 312,43 €	123 013,61 €	Solde RaR : -2 500,00 €	
Fonct.	65 605,10 €	0,00 €	9 053,04 €	74 658,14 €		

Solde à prendre en compte pour estimer l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement par le fonctionnement :

Section	Solde	Solde à affecter sur exercice 2026
Investissement	123 013,61 €	+ 123 013,61 €
Fonctionnement	74 658,14 €	+ 74 658,14 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Budget principal : approbation du Compte financier unique 2025

Suite à la présentation de M. Pierre DOUSSOT, le compte financier unique 2025 du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
<i>Rappel Prévisions budgétaires</i>	1 471 624,40 €	288 720,05 €	1 760 344,45 €
RECETTES REALISEES	273 266,09 €	470 008,01 €	743 274,10 €
Restes à réaliser	362 015,96 €		362 015,96 €
DEPENSES			
<i>Rappel Prévisions budgétaires</i>	1 443 267,00 €	1 361 381,84 €	2 804 648,84 €
DEPENSES REALISEES	267 235,77 €	376 876,63 €	644 112,40 €
Restes à réaliser	207 328,55 €		207 328,55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 030,32 €	93 131,38 €	99 161,70 €
Solde Restes à réaliser	154 687,41 €	0,00 €	154 687,41 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Le compte financier unique 2025 du budget principal est approuvé à l'unanimité.

5°) Budget principal : affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal, il est obligatoire d'affecter définitivement les résultats de l'année 2025 et antérieurs sur l'exercice 2026 qui se traduisent par :

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement en 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser	
					Dépenses 207 328,55 €	Recettes 362 015,96 €
Inv.	- 28 357,40 €		6 030,32 €	- 22 327,08 €	Solde RaR : 154 687,41 €	
Fonct.	1 072 661,79 €	0,00 €	93 131,38 €	1 165 793,17 €		

Solde à prendre en compte pour estimer l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement par le fonctionnement :

Section	Solde	Solde à affecter sur exercice 2026
Investissement	132 360,33 €	- 22 327,08 €
Fonctionnement	1 165 793,17 €	+ 1 165 793,17 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6°) Donation de la parcelle ZH 218 par l'indivision Jacquet à la Commune

La présente délibération renouvelle celle prise en 2025(2025-037) afin que les nouveaux élus confirment ou non l'acceptation de la donation de la parcelle cadastrée ZH 218 par Monsieur Jacquet René et ses héritiers à la Commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Donation de la parcelle Monsieur Bobillier

Monsieur le Maire informe de la volonté de Monsieur BOBILLIER de céder une partie de sa parcelle à la Commune.

La division parcellaire et la formalisation de cette volonté étant en cours auprès du géomètre, la délibération est reportée.

8°) Demande de remise de la redevance d'occupation temporaire du domaine public suite à la cessation d'activité de Marty FoodTruck

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sur l'aire du Port de Prunières a été conclue avec Marty foodtruck à compter du 8 décembre 2025 jusqu'au 7 décembre 2026 pour un montant de 500 €. L'exploitant ayant sollicité la résiliation de la convention par courrier du 28 mai 2026, il sollicite une remise du montant de la convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9°) Renouvellement du réseau d'eau potable- Quartier de l'Eglise

Monsieur Stéphane HAMACHA expose que la Commune souhaite poursuivre la fiabilisation et la protection de la ressource en eau potable sur l'ensemble de la Commune par secteur d'intervention. Depuis avril 2026, des travaux de requalification du quartier de l'Eglise Phase 1 sont menés et ont révélé des obsolescences du réseau d'eau potable sur ce quartier.

L'objet est donc de réaliser des travaux qui permettront d'améliorer la qualité du service d'eau potable pour tous les usagers et de renforcer sa rentabilité dans ce secteur faisant actuellement l'objet de travaux.

Pour ce faire, des devis ont été sollicités pour bénéficier d'une estimation des travaux afin d'intervenir sur la partie adduction mais également distribution du quartier de l'Eglise.

Les travaux se décomposent en 3 actions qui seront traités selon les impératifs et opportunités financières de réalisation :

- Action 1 : Alimentation de la place de l'Eglise et branchements subséquents
- Action 2 : Création d'une nouvelle distribution en aval du quartier de l'Eglise. (Cette action permet de créer une alimentation afin de ne pas couper l'alimentation en eau des usagers en vue de l'abandon de la conduite acier.
- Action 3 : Modification de la conduite acier par une conduite PEHD du réservoir Marseille au poteau d'incendie situé au carrefour D109

Le plan de financement prévisionnel en attente de confirmation des financeurs est le suivant :

	Dépenses estimées (Montant Hors Taxe)	Financier	Montant
Action 1	9 594,54 € (arrondi à 9 595,00 €)	Agence de l'Eau (70 %)	99 113,70 €
Action 2	49 069,00 €	Département des Hautes- Alpes (20%)	28 318,20 €
Action 3	76 607,00 €	Autofinancement (10%)	14 159,10 €
Prestations générales (amenés de matériel, essais d'étanchéité, plans d'exécution, etc.)	6 320,00 €		
TOTAL	141 591,00 €		141 591,00 €

C- TOUR DE TABLE :

- ⇒ Mme Elisabeth MEYNET informe avoir participé à une réunion sur la prise illégale d'intérêt organisée par l'AMF (association des maires de France). Elle met en garde les élus sur ce sujet et sur l'intérêt de souscrire une assurance personnelle pour les décideurs.
- ⇒ Mme Elisabeth MEYNET informe travailler sur l'organisation du repas des aînés et présente les différentes propositions reçues.
- ⇒ Mme Martine MARSEILLE présente les différentes activités prévues pour le festival des enfants qui aura lieu les 27 et 28 juin prochain dans la cour de l'école et au Port de Prunières.
- ⇒ Messieurs Jean-Luc VERRIER et Pierre DOUSSOT ont participé à l'inspection de la gendarmerie à la Bâtie-Neuve.
- ⇒ Un point de situation sur l'avancée des études du maître d'œuvre Padma est présenté relativement au projet de rénovation énergétique et fonctionnelle du bâtiment de la Mairie et de ses annexes.
- ⇒ La Communauté de communes installera un nouveau panneau de signalisation devant la salle des cérémonies permettant d'informer sur les sentiers de randonnées sur la Commune.
- ⇒ Le plan communal de sauvegarde de la commune est en cours de modification. Des éléments transmis par Sandrine, l'agent d'accueil, permettent d'entrevoir une amélioration qualitative et fonctionnelle du document. M. Michel de RANCOURT propose une nouvelle date de réunion de la commission en charge.
- ⇒ M. Stéphane HAMACHA présente les travaux réalisés au quartier de l'Eglise et pour la poursuite du projet relatif à la cabane Fleureau : le maître d'œuvre peut avancer et préparer le dossier de consultation des entreprises permettant de lancer la consultation et d'avoir un chiffrage final.

La séance est levée à 23h15

Prunières, le 9 juin 2026

**Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT**



**Le Maire
Jean-Luc VERRIER**

